



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTÈRE DES HYDROCARBURES

# CONTRAT

Entre

Le Ministère des Hydrocarbures

et

NSAT SPRL

Intitulé du marché : Acquisition fournitures et petits matériels de Bureau au profit  
d'Exploration-Production, Raffinage et Pétrochimie

Numéro d'identification : DC/002/DEPR/FPM/MIN-HYDRO/CGPMP/2013

SEPTEMBRE 2014

## LETTRE DE MARCHE

Aux termes de la Demande de Cotation n° DC/002/DEPR/FPM/MIN-HYDRO/CGPMP/2014 intervenue le troisième jour du mois de juillet 2014;

Entre :

Ministère des Hydrocarbures, représenté par Monsieur Crispin ATAMA TABE MOGODI, agissant en vertu de la loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics et occupant le 2<sup>ème</sup> niveau de l'Immeuble Cohydro sis, avenue Comité Urbain n°1 dans la commune de la Gombe à Kinshasa en R.D.Congo, ci-après désigné «Autorité Contractante », d'une part;

et

NSAT SPRL, société de droit Congolais, Nouveau Registre de Commerce n° KG 7375M et Id. Nat n°01-118-N66921P, domiciliée au n°316 de l'avenue Col. Lukusa, dans la commune de la Gombe à Kinshasa en R.D.Congo, représentée par Monsieur UTSUDI A-POHO Patient, Cordon, agissant en vertu des pouvoirs statutaires, ci-après désignée «Titulaire du marché» d'autre part.

Attendu que l'Autorité contractante désire que certaines biens soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Titulaire du marché, c'est-à-dire, *Acquisition fournitures et petits matériels de bureau* et a accepté l'offre du titulaire du marché pour la livraison de ces *fournitures et petits matériels de bureau* et la prestation de ces services pour un montant égal en Francs Congolais, cinq millions deux cent quarante mille deux cent quatre vingt quinze francs congolais ,toutes taxes comprises,5.240.295 FC TTC). Ci-après désigné « Prix du Contrat »

### IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante du Contrat:
  - La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
  - Le Bordereau Description Quantitatif et le calendrier de livraison ;
  - Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Autorité contractante au profit du Titulaire du marché , comme indiqué ci-après, le titulaire du marché convient de livrer les *fournitures et petits matériels de bureau*, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces derniers et services conformément, à tous égards, aux stipulations du présent Contrat.
3. L'Autorité Contractante convient de son côté de payer au Fournisseur sur le compte n°131030031200 en FC ouvert au nom de NSAT SPRL auprès de la Banque Procredit Bank , au titre de *fournitures et petits matériel de bureau* et services, des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, en espèce le montant tel que repris dans le contrat , ou tout autre montant dû au titre du contrat , et ce , selon les modalités légales de paiement.

LES PARTIES ont signé le présent contrat en conformité avec les lois en vigueur en République Démocratique du Congo, les jour, mois et année mentionnés ci-dessous

Signé à Kinshasa, le **06 SEP 2014**

**Crispin ATAMA TABE MOGODI**  
Ministre des Hydrocarbures

(Autorité contractante)

Signé à Kinshasa, le **06/09/2014**

  
**Patient UTSHUDI A. POHIO**  
Cordon de NSAT SPRI

(Titulaire du marché)

